

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET D'ANNONCES LÉGALES



**SETTIMANALE CORSU  
D'INFORMAZIONE  
HEBDOMADAIRE CORSE  
D'INFORMATIONS**

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE  
SETTIMANALE CORSU

MARIE-PIERRE NOUVEAU



**UNE FEMME  
EN  
QUESTIONS**

INTERVIEW P5

Photo: Alessandro Clemenza

1,75€

OPINIONS P3  
DETTI È FATTI PA • SOCIÉTÉ P6  
AGENDA P11 • CULTURE P 12 • RÉTRO P13  
CARNETS DE BORD P14  
ANNONCES LÉGALES P7



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

## À LA UNE

MARIE-PIERRE NOUVEAU

## UNE FEMME EN QUESTIONS



P5

## OPINIONS

### DETTI È FATTI

### SOCIÉTÉ **ESPRIT CRITIQUE, ES-TU LÀ?**

### LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

### CULTURA **L'APPUNTAMENTI DI SANTU CASANOVA**

### RÉTRO **UN ANNU FÀ**

### CARNETS DE BORD

### ANNONCES LÉGALES

P3

P4

P6

P11

P12

P13

P14

P7

## ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

### DIRECTION RÉDACTION

Membre du SPHR  
et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication - Rédacteur en chef :

**Paul Aurelli** : 06 86 69 70 99  
pa@aurelli.com

Directeur délégué :

**Jérôme Fabro-Aurelli** : 06 75 12 93 47  
jfa@aurelli.com

Chef d'édition

**Elisabeth Milleliri** : 06 44 88 69 40  
informateur.corse@orange.fr

1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction

**Eric Patris** : 06 44 88 66 33  
eric.patris-sra@icn-presse.corsica

### BUREAU DE BASTIA

114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu  
20600 BASTIA

Secrétariat

**Bernadette Benazzi** : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36  
gestion@corsicapress-editions.fr

### ANNONCES LÉGALES

**Albert Tapiero** : 04 95 32 89 92  
al-informateurcorse@orange.fr

### ABONNEMENTS

**Abderrahim Benyoucef** : 04 95 32 89 97  
icn-abonnement@orange.fr

### CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 25 000€

114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu  
20600 BASTIA  
Tél. 04 95 32 04 40

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PMLD.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

## À MODU NOSTRU

## Cartulini rossi

**Q**uandu i sustenidori di squadri corsi di ballò dinunziani l'inghjustizia par via di gattivi decisioni di l'arbitri o di sanzioni siveri prununziati da l'istanzi nazionali, i pinzuti mughjani à a vittimizazioni permanenti. Da chì facci passà pà bugiardi è scrucconi. Ma, quand'elli sò ancu i ghjurnalisti spurtivi francesi chì facini u custatu di un arrubecciu contr'à un club isulanu, hè a dimustrazioni chì tandu, l'affari ùn sò più foli, nè chjachjari. Dipoi u principiu di a staghjoni 2024-2025 di Liga 2, l'AC Aiacciu hà campatu parechji volti u listessu scenariu durante certi partiti. Contr'à Caen, un avversariu hà faltatu, tucchendu u ballò incù a so manu. U mondu sanu di u ballò l'hà vista, fora di l'arbitru di sicuru. Ancu l'autori di u gestu si n'hè risu. In Lorient, u guardianu aiaccinu Sollacaro hè statu vittima di una falta chì ùn hè micca stata zifulata, mentri chì u club aiaccinu hà avutu un ghjudadori sclosu durante u listessu scontru. Eppo a settimana passata in Amiens, l'attaccanti biancu è rossu Soumano hè statu vittima anch'ellu d'una falta inde a zona decisiva, senza chì l'arbitru muvissi, mentri chì iss'ultimu hà accurdatu un penalty imaginariu à a squadra lucali à a fini di a partita. In un cumunicatu, l'ACA faci sapè ch'ellu s'intarrugheghja di pettu à issi decisioni ripetitivi difficiuli à ghjustificà. Hà dumandatu di manera ufficiali à Anthony Gauthier, u direttori di l'arbitri francesi, di ghjugna in Aiacciu pà pruvà à capiscia megliu ciò chì si passa veramenti. A direzioni di u club l'avia dighjà sullicitatu calchi ghjornu fà è avia uttenutu solu una simplici discussioni. L'Orsi sò ditarminati più cà mai inde issa lotta contr'à l'inghjustizia è dumandani solu à essa arbitrati com'è tutti l'altri squadri di u campionatu, cù un'equità tutali. Spirendu chì issa cumunicazioni publica ùn avessi micca l'effettu cuntrariu, cù piulati in più chì falariai in capu à l'Aiaccini. Tuttu què à a vigilia di un derby contr'à u SC Bastia in u stadiu Michel Moretti chì, puru cù l'interdizioni di spiazamentu pà i sustenidori turchini, sarà fighjulatu cù primura da l'autorità di u ballò... ■ Santu CASANOVA

# SI PASSA CALCOSA... ANNANT'À A RETA

«On» ne nous dit pas tout? «On» cache des choses sous le tapis? «On» s'autocensure? Derrière ce «on», il y a «les» médias qui ne consacraient que peu ou pas de place au procès des assistants parlementaires du Rassemblement national. Pour rappel, la justice suspecte le parti d'avoir organisé un système de détournement de fonds au Parlement européen et, depuis le 30 septembre, 28 prévenus comparaissent pour détournement ou recel de détournement de fonds publics, dont Marine Le Pen qui risque, notamment, une inéligibilité. Sur X, une partie des internautes s'indigne, de façon parfois très véhémente, d'un traitement médiatique réduit à sa plus simple expression voire inexistant, allant même jusqu'à parler d'omertà. Dans les faits, pourtant, le procès est largement suivi par tous les médias et ils sont nombreux à en rendre compte très régulièrement, particulièrement la presse écrite; de *Libération* à *Sud Ouest* en passant par *Le Monde*, *Le Parisien* ou *Le NouvelObs*, des journalistes font leur métier. Et puis, il est vrai, il y a ceux qui en parlent... mais pas forcément au moment où auditeurs et téléspectateurs sont le plus susceptibles de suivre directs et débats, comme le confirme benoîtement ce journaliste de BFM qui explique sur X qu'«il faut allumer la télé à la bonne heure». À savoir dans l'après-midi, vers 17 heures; plage horaire qui n'est pas vraiment celle de la «grande écoute» mais serait celle à laquelle la chaîne consacre du temps à ce procès. Vous n'êtes pas devant votre téléviseur à cette heure-là? Mettez-y un peu du vôtre, que diable! Il est vrai aussi que sur son compte X, la chaîne ne s'appesantit pas vraiment sur ce procès comme elle le fait par exemple volontiers sur le cas d'Andy Kerbrat, député LFI arrêté alors qu'il achetait de la drogue: un seul post en cinq jours, consacré à un «retour» sur l'audition de Marine Le Pen contre une dizaine en quelques heures. C'est un choix. Mais tout le monde a également le choix de ses canaux d'information et sait plus ou moins où trouver ce qu'il cherche, s'il le cherche vraiment. Sauf à céder au biais de confirmation pour conforter un préjugé sur «les» médias, un peu comme on ferait la tournée des magasins d'alimentation végane pour crier à la pénurie de viande. ■ Elisabeth MILLELIRI

**Mediapart** @Mediapart · 26 sept. ...  
Ce que la justice reproche au RN : « Un système frauduleux à grande échelle pour détourner des fonds publics européens »

**Céline delancray** @DelancrayCeline · 15 oct. ...  
Je vous rappelle à toutes fins utiles que je n'ai pas la télé. Rassurez moi, les médias parlent ils du procès du RN ou continuent ils à dénigrer la gauche ?

**Henri Maler** @HMaler · 16 oct. ...  
Consternante rareté des informations sur le procès des assistants parlementaires du RN.

**Gaëtan** @Wurrzounet · 16 oct. ...  
Je sais pas où vous vous informez, mais faut p'tet commencer à lire les journaux, regarder les jt ou écouter les radios au lieu de mater votre pote hanouna....

**sam3dix** @sam3dix · 17 oct. ...  
Oui le RN tient par la barbichette les médias...et pas que...

**L'Âme aglt** @Fabricebx · 16 oct. ...  
Pourquoi les #Medias ne parlent pas (ou très peu) du procès du #RN pour détournement de fonds européens ?

**Ahmed JiraiPop** @Ahmed\_JiraiPop · 18h ...  
Le silence des médias face au procès de MLP et du RN est indécent. Un silence complice.

**Vincent Vantighem** @vvantighem · 16 oct. ...  
En réponse à @vvantighem  
#RN : Du reste, certains prévenus à ce procès ne sont venus ... que le premier jour. Et on en voit certains plus présents sur les plateaux télé que sur le banc des prévenus. Pas sûr que cela soit une bonne idée d'ailleurs.

**Lambdactu** @Lambdactu · 11h ...  
"Beaucoup de nos compatriotes se demandent où va leur argent", déclare Jordan Bardella.  
- Le RN est actuellement en procès pour détournement de fonds publics,

**Le Télégramme** @LeTelegramme · 10h ...  
Procès du RN : Julien Odoul, l'assistant qui ne connaissait pas son eurodéputée

**Libération** @libe · 19 oct. ...  
Au procès des emplois fictifs du #RN, les ex-collaborateurs du parti s'empêtrent dans d'hésitantes explications, se montrant incapables de justifier de la réalité de leur travail à Bruxelles, où certains n'ont quasiment jamais mis les pieds.

**Vincent Vantighem** @vvantighem · 15 oct. ...  
En réponse à @vvantighem  
#RN : Si vous ne trouvez qu'on ne parle pas de ce procès, c'est peut-être parce que vous ne cherchez pas bien.



ÉCONOMIE

## Trouver des armes face à la crise économique qui se profile

**La Corse pourrait-elle être touchée** par une grave crise économique dans les prochains mois ? C'est en tous cas le sentiment de nombreux experts. Alors que les alertes se multiplient, le 17 octobre dernier, le président de l'Agence de développement économique de la Corse (Adec), Alex Vinciguerra, et la présidente de l'Agence de tourisme de la Corse (ATC), Angèle Bastiani, recevaient les représentants du monde économique insulaire afin de faire une analyse de la situation économique de la Corse depuis le début de l'année et dresser les perspectives. *«Il était important de partager l'analyse des professionnels puisque nous avons des analyses qui peuvent paraître très contrastées»*, a indiqué le président de l'Adec au terme de cette réunion en précisant : *«D'un côté, le directeur de la Banque de France dit que tout va bien et l'Insee dit qu'il y a peu de changement*



Photo Manon Perelli

*Et puis parallèlement, nous avons les présidents des tribunaux de commerce qui nous alertent sur des assignations qui ne font que croître. La vérité est très certainement entre les deux. On a des secteurs comme le tourisme qui continuent à avoir une croissance, même si elle est minime»*. Cependant, même parmi les professionnels du tourisme, nombreux sont ceux à faire remonter un net ralentissement de leur activité du fait du paracommercialisme et d'une uberisation des services croissants. Des phénomènes qui atteignent également désormais d'autres secteurs, à l'instar des guides de montagne. Dans le secteur du BTP, la situation est encore pire avec une chute brutale des commandes depuis quelques mois, qui pourrait continuer à s'aggraver. *«On avait un secteur du bâtiment qui a été leader de toutes les régions de France pour les plus grosses progressions de chiffres d'affaires pendant 15 ans. Aujourd'hui, on a une inversion de tendance»*, observe Alex Vinciguerra qui insiste sur le fait que la Collectivité de Corse veut accompagner les entreprises du BTP vers l'avenir en les réorientant vers la rénovation. Malgré tout, il concède que l'ensemble de ces signaux actent une «économie en train de changer» et dit comprendre l'appel du pied des acteurs économiques qui exigent des mesures fortes afin de résister à cette crise qui s'amorce. *«Ce que nous leur avons dit c'est: concentrons-nous sur des sujets que l'on peut améliorer dans un court terme, comme l'achat de flux, des instruments financiers sur la trésorerie et sur la transition que l'on proposera prochainement à la Collectivité de Corse. À moyen terme, il y a le processus d'autonomie à travers lequel on essaiera de voir comment régler en Corse différemment que sur le reste du continent. Enfin, sur le long terme, des idées fortes sont ressorties, notamment celle d'un protectionnisme intelligent. Nous sommes sur une île avec un marché qui ne s'accroît pas, mais il y a une multiplication d'acteurs. Il faut que nous arrivions à régler un certain nombre de professions»*, dévoile le président de l'Adec. ■ MP

HAUSSE DE LA TBSA

## Bientôt une triple peine pour les patients corses

**Déjà évoqué début octobre**, le projet d'une hausse de la taxe de solidarité sur les billets d'avion (TBSA) se précise. Le 19 octobre, à l'initiative du gouvernement, un amendement au projet de loi de finances de 2025 allant dans ce sens a été déposé. Introduite en France en 2006 par Jacques Chirac afin de financer la lutte contre le Sida, la TBSA a progressivement financé d'autres objectifs et abondé des budgets de l'Etat. L'amendement qui cette fois *«a pour objet de faire contribuer les passagers aériens à l'effort de rétablissement des comptes publics»* devrait permettre de récupérer un milliard d'euros par an pour le nouveau budget. Si tous les voyageurs seront mis à contribution, les trajets de plus de 5 500 km et les personnes voyageant en classes affaires devraient être plus sollicités que les usagers des vols low cost et des trajets intra-européens. Selon la Fédération nationale de l'aviation et de ses métiers (FNAM), la TBSA représente déjà 40 % du prix total d'un billet d'avion pour un vol domestique. Pour le ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Antoine Armand, *«l'augmentation sera mesurée»*, mais il est quoi qu'il en soit *«normal et légitime»* que ceux *«qui voyagent beaucoup en avion»* soient davantage mis à contribution. Or certains Français comme les ultramarins n'ont pas d'alternative à l'avion. Si la taxation des trajets entre la métropole et les outre-mer devrait être au même niveau que les intra européens, *«indépendamment de la distance»* reste que les ultramarins ne choisissent pas l'avion. Pas plus que les Corses qui, en l'absence d'un CHU sur l'île, sont contraints de se déplacer régulièrement dans l'Hexagone pour y recevoir des soins appropriés. Ces flux sanitaires représentent en moyenne 26 000 déplacements par an. L'association Inseme qui vient en aide à ces malades et leurs familles, s'alarme de la perspective de les voir subir *«une triple peine»*: *«Toutes les familles corses savent ce que cela implique en termes de fatigue, de difficultés logistiques et de surcoûts financiers. C'est le cas notamment pour le transport des accompagnateurs non pris en charge par l'assurance maladie qui sont à la charge des familles. La problématique liée aux déplacements médicaux contraints qu'elles doivent subir pèse déjà suffisamment lourd sur les familles que nous accompagnons»*. ■ AN

MARIE-PIERRE NOUVEAU

# UNE FEMME EN QUESTIONS

**Marie Pierre Nouveau est actuellement à l'affiche au théâtre avec *Les Inconstances* et *Un Tramway* nommé *Désir* et au cinéma dans *Le Mohican* de Frédéric Farrucci.**



Photo: Alessandro Clemenza

**Dans *Les Inconstances*, d'Alexandre Oppecini, vous incarnez une femme qui se questionne sur sa vie. Qu'est-ce qui vous a plu dans ce rôle?**

On parle peu des femmes, des citoyennes ordinaires, avec un quotidien «moyen», qui se remettent en question et c'est extrêmement important qu'une femme, de nos jours, réfléchisse à sa vie: «Est-ce que je suis sur le bon chemin? Est-ce que je ne m'égare pas? Est-ce que je suis heureuse?» Ce qui m'a aussi attirée, c'est que je voulais que ce personnage soit un peu loufoque. J'aime ce qui est clownesque, ce qui est un peu excentrique sur scène. Je pense que quand on a la quarantaine, on a vécu beaucoup de choses, discuté avec d'autres femmes, et on a conscience de ce qu'ont pu vivre nos mères. C'est le féminisme actuel, tel que je l'entends et il est très présent dans cette pièce. Ce rôle, c'est vraiment tout ce que j'aime. C'est du théâtre, c'est la scène. J'ai l'impression qu'au théâtre, on voit ce genre de choses.

**Au cinéma, en revanche, les insulaires jouent plutôt les voyous...**

C'est vrai que les sujets sont souvent les mêmes, mais ils restent passionnants. C'est intéressant de se confronter à ces thèmes, traités par des réalisateurs talentueux. J'espère qu'un jour, cela évoluera et que de nouveaux sujets émergeront. On en parle pas mal cette année, j'ai l'impression... Il y a eu trois films autour de ces thématiques: *Le Mohican* de Frédéric Farrucci, *Le Royaume* de Julien Colonna, et *À son image* de Thierry de Peretti. C'est passionnant et bien sûr on a envie de faire des films. On en parle souvent avec les réalisateurs. Cela évolue et dans ces trois films, les rôles principaux sont joués par des femmes.

**Bientôt vingt ans de carrière. Quel regard portez-vous sur le chemin parcouru?**

Je ne suis pas mécontente, ce qui est déjà pas mal! J'ai toujours réussi à participer à des projets qui me tenaient à cœur, à concilier théâtre, cinéma et télévision, ce qui n'est pas toujours facile. Et je pense que les choix que j'ai pu faire me correspondent. J'ai réussi à voyager, faire des choses un peu différentes, des rôles un peu différents à chaque fois. Je n'ai pas joué que des rôles en Corse. Récemment, j'ai tourné à Paris avec Barbara Schulz. Je jouais le rôle d'une garde du corps, et c'était très intéressant pour moi, car je n'avais jamais fait ça auparavant. J'ai débuté avec *Les Anonymes* de Pierre Schoeller, puis *Une vie violente* de Thierry de Peretti. Ça, je savais le faire, et les gens, quand ils vous voient bien réussir dans un domaine, se disent qu'ils vont vous rappeler pour ça.

**Comment fait-on sa place, sur le long terme?**

C'est du travail, des choix, une part de chance mais aussi de la persévérance. J'ai eu des moments creux, mais j'ai aussi créé mes propres projets. C'est important. Il y a aussi les rencontres, et le fait de dire aux personnes avec qui on veut travailler qu'on est motivé.

**Le réseau de réalisateurs, metteurs en scène et comédiens corses qui travaillent entre la Corse et Paris est-il un atout?**

Ça a changé ma vie. C'est vraiment grâce à lui que j'ai commencé à travailler. Les films corses ont permis de me faire connaître sur le continent. Avec Thierry de Peretti, nous sommes allés à Cannes. Les réalisateurs parisiens ont vu le film, et depuis, cela n'a cessé de fleurir. Il y a aussi les techniciens insulaires et de nombreux films non corses sont tournés sur l'île. Je trouve cela merveilleux, et c'est de plus en plus brillant.

**Votre nom est désormais connu dans le cinéma insulaire...**

J'en suis fière. J'ai joué récemment à l'espace Diamant et la salle était pleine. Je n'ai jamais lâché et quelque part cela me touche. Je ne suis pas Marion Cotillard, mais j'ai toujours travaillé et gagné ma vie grâce à ce métier. Pourtant, je n'étais pas prédestinée. Je suis arrivée dans ce métier à 27 ans. Je n'aimais pas l'école, mais j'avais une option théâtre, et je l'ai suivie. Puis il y a eu ce grand casting pour une fiction sur l'assassinat du préfet Érignac, et voilà!

**Quels sont vos projets?**

Après cette pièce, nous partons à Paris, à La Petite Scala, avec *Les Parallèles*, une pièce écrite et mise en scène par Alexandre Oppecini. Ensuite, je repars en tournée en France avec *Un Tramway* nommé *Désir*, mis en scène par Pauline Susini, avec Cristiana Reali dans le rôle principal. C'est prenant mais c'est ma passion. Il y a des hauts et des bas. Parfois, je me dis que je me lasse, que je ne suis plus dans le coup. Mais c'est comme mon personnage dans *Les Inconstances*. Une petite introspection, et ça repart. J'aime trop ce métier.

**Comédienne, actrice... pourquoi pas réalisatrice?**

J'y réfléchis! Si je le fais, ce ne sera pas pour me donner un rôle, mais pour mettre plusieurs femmes sur un plateau ou devant la caméra. J'ai envie de créer des rôles pour des femmes. Quelque chose de loufoque, une comédie à la Pedro Almodóvar ou une sorte de *Peaky Blinders*, mais avec des femmes. ■

**Propos recueillis par Christophe GIUDICELLI.**

# ESPRIT CRITIQUE... ES-TU LÀ?



Photo Christophe Giudicelli

**Esprit critique: esprit de libre examen qui n'accepte aucune affirmation sans s'interroger sur sa valeur, indique le dictionnaire Larousse.**

**Mais la pensée critique ne signifie pas qu'on doit tout critiquer et tout réfuter en bloc.**

**Les Rencontres de l'esprit critique, qui ont fait une halte à Bastia les 18 et 19 octobre derniers, visent entre autres à permettre de distinguer les faits des interprétations et le doute du soupçon.**

**O**bjectif pour les intervenants et le public présent: apprendre à utiliser son cerveau pour douter de façon constructive et s'interroger sur les informations que nous recevons chaque jour, qu'elles proviennent de la publicité, des médias, des politiciens ou du monde scientifique. Il ne s'agit pas ici de remettre en cause et en doute toutes les informations et de tomber dans un complotisme de bas étage, mais plutôt de réussir à prendre du recul dans un monde sur-informé et sur-sollicité pour prendre le temps d'analyser. Ce qui fait parfois défaut dans nos sociétés obsédées par la rapidité voire l'instantané. C'est « la zététique », un art du doute raisonné, explique Thomas C. Durand, écrivain, biologiste et créateur de la chaîne YouTube La Tronche en Biais. Sur la scène de l'Alb'Oru, c'est en blouse blanche et lunettes qu'il débute sur scène sa démonstration: « *C'est l'uniforme de la science, les lunettes renvoient à l'intelligence. Pour le public, cela renvoie à un argument d'autorité. Nous allons parler de science, cela mérite d'être écouté, cela sera pertinent* », souligne Thomas C. Durand, exposant un des premiers principes de l'esprit critique: se méfier des biais cognitifs, ces raccourcis de pensée inconscients qui peuvent tordre la réalité en l'analysant avec de manière irrationnelle et illogique: voir une corrélation entre deux événements qui n'ont aucun rapport, croire qu'on obtient forcément ce qu'on mérite... Selon lui: « *La rationalité n'est pas la priorité du cerveau* », mais nous disposons d'un certain « *sens du doute* », comparable à une petite lumière qui clignote dans notre cerveau pour nous avertir que quelque chose n'est pas vraiment clair. Pour autant, face à cela, nous ne sommes pas tous logés à la même enseigne, et certains escrocs le savent très bien. Parfois, plus c'est gros, mieux ça passe: l'intervenant diffuse une foule de publicités qui font référence à des marabouts prétendant réparer une voiture par téléphone, des mails venus d'Afrique invitant les destinataires à envoyer de l'argent pour en obtenir encore plus en

échange, ou des promesses sur internet pour devenir riche en une semaine. On y trouve aussi des conseils parfois dangereux pour la santé. Ça peut faire sourire, mais dites-vous bien qu'une personne a réellement décroché son téléphone pour faire réparer sa pédale d'embrayage par la pensée. Et cette crédulité peut avoir des conséquences économiques et sociales lourdes. Si, généralement, ce type d'arnaques est facilement repérable et évitable, crédulité et doute paranoïaque sont parfois les deux faces d'une même pièce. « *Comment peut-on réellement savoir que la terre est plate alors que nous ne l'avons jamais vue d'en haut? Ou bien qu'elle ne soit pas creuse?* », lance Thomas C. Durand, faisant référence à la communauté des platistes, qui regroupe des millions d'adeptes dans le monde et inonde internet avec des contenus à caractère « scientifique ». Ou encore des vidéos qui évoquent la présence d'un complot mondial. Nous en arrivons au mot à la mode du moment: « *le complotisme* », avec une vraie question de fond: douter d'une chose fait-il de nous un complotiste? La réponse est non. « *Le doute est différent du soupçon* » explique Thomas C. Durand. Le doute permet de rassembler des éléments de connaissance, alors que le soupçon est une mécanique qui suggère que l'on nous cache quelque chose. La nuance n'est pas toujours très perceptible, mais elle permet de différencier deux comportements bien distincts. Reste maintenant pour chacun à s'armer des outils nécessaires pour éviter de se renfermer dans un monde nourri par ses propres croyances, dans un monde où la technologie et les sciences de l'information et de la communication appuyés par une IA démocratisée ont atteint un tel niveau de développement qu'on peut nous faire avaler, si l'on peut dire, tout et n'importe quoi. Affûter son esprit critique peut être un atout pour prendre un peu de hauteur. Encore faut-il que votre interlocuteur soit dans le même état d'esprit que vous... et cela n'est pas toujours gagné. ■

Christophe GIUDICELLI



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE  
SETTIMANALE CORSU

## CREATION SOCIETE

N° 01

### PETRA RUSSA

Groupement Foncier Agricole  
Société Civile au capital de 2000 euros  
Siège social : 5, Rue des Oliviers  
20137 Porto-Vecchio

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés du 17/10/2024 à Porto-Vecchio. Il a été constitué un Groupement Foncier Agricole (G.F.A.), Société Civile Particulière, régi par les articles L.322-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime et 1832 et suivants du Code civil, présentant les caractéristiques suivantes :  
**Dénomination :** PETRA RUSSA ;  
**Siège social :** 5, Rue des Oliviers, 20137 Porto-Vecchio ;  
**Durée :** 99 ans ;  
**Objet :** La propriété, la jouissance et l'administration d'immeubles et droits immobiliers à destination agricole aux fins de création ou de conservation d'une ou de plusieurs exploitations agricoles, sans pouvoir procéder à l'exploitation en faire-valoir direct des biens constituant son patrimoine, ceux-ci devant être donnés à bail à long terme dans les conditions prévues aux articles L.416-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime ;  
**Capital :** 2000 euros, constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire ;  
**Gérance :** M. Lucien CURALLUCCI, Salarié agricole, demeurant 5, rue des Oliviers, 20137 Porto-Vecchio, nommé sans limitation de durée ;  
**Cession de parts sociales :** Agrément donné par la gérance pour toutes les cessions.  
**Immatriculation :** RCS Ajaccio.

Pour avis, la Gérance.

N° 02

### AVIS DE CONSTITUTION

Le 21/10/2024, a été constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :  
**DENOMINATION :** DOPICA DESIGN  
**FORME :** Société par Actions Simplifiée.  
**CAPITAL :** 1.000 euros.  
**SIEGE :** Route de Bonifacio - 20137 Porto-Vecchio.  
**OBJET :** L'exercice de la profession de designer industriel.  
**DUREE :** 99 ans. **ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :** Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **AGREMENT :** Toutes les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies aux articles 29 et suivants des statuts avec prise en compte des voix du cédant.  
**PREsIDENT :** Jean-Louis DELHOM, Route de Bonifacio - 20137 Porto-Vecchio.  
**IMMATRICULATION :** RCS Ajaccio.

N° 03



### STÉPHANIE SALDUCCI

Avocat

5, Rue César Campinchi, 20200 Bastia  
Tél. 04.20.01.01.24

[stephaniesalducci@gmail.com](mailto:stephaniesalducci@gmail.com)

### CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'un acte SSP en date à BASTIA du 18.10.2024, il a été constitué sous la dénomination sociale « L'AV- VENE » une Société Civile Immobilière ayant pour objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente [exceptionnelle] de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Le siège social est fixé à BASTIA [20200], 15, Boulevard Auguste GAUDIN. La durée de la société qui prendra cours à dater de son immatriculation au registre du commerce est fixée à 99 années. Les associés n'ont effectué que des apports en numéraire dont le montant s'élève à la somme de 500 Euros. Le capital ainsi formé est divisé en 50 parts sociales de 10 Euros chacune entièrement souscrites et intégralement libérées, lesquelles ont été réparties entre les associés dans la proportion de leurs apports. La société est gérée et administrée par Madame Stéphanie SALDUCCI épouse SCAMPINI, demeurant à BASTIA 20200 au 15, Boulevard Auguste GAUDIN laquelle jouit vis à vis des tiers des pouvoirs les plus étendus pour contracter au nom de la société et l'engager pour tous actes et opérations entrant dans l'objet social sans limitation. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis et mention, La Gérance.

N° 04

### PALAZZINU

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 euros

Siège social : 14, rue Toussaint Culioli  
20137 Porto-Vecchio

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 15/10/2024 à Porto-Vecchio, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :  
**Forme sociale :** Société Civile  
**Dénomination sociale :** PALAZZINU  
**Siège social :** 14, rue Toussaint Culioli, 20137 Porto-Vecchio  
**Objet social :** L'acquisition, l'administration, l'exploitation et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers  
**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés  
**Capital social :** 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire  
**Gérance :** Mme Laure CRISPI demeurant 14, rue Toussaint Culioli, 20137 Porto-Vecchio.  
**Clauses relatives aux cessions de parts :** Agrément requis dans tous les cas ; Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales  
**Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d' Ajaccio.**

Pour avis, La Gérance.

N° 05

### VAREON

Expert-Comptable à Ajaccio

### VD HOLDING

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1500 euros

Siège social : Résidence Diamant I  
Bât.C, Place de Gaulle, 20000 Ajaccio

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 15/10/2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :  
**Forme :** Société par Actions Simplifiée  
**Dénomination :** VD HOLDING  
**Siège :** Résidence Diamant I - Bât.C - Place de Gaulle - 20000 Ajaccio  
**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés  
**Capital :** 1500 euros  
**Objet :** Prise de participation, détention et gestion de titres de sociétés,  
**Exercice du droit de vote :** Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.  
**Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.**  
**Agrement :** Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.  
**Président :** Sandrine VAREON épouse DODI, demeurant 8, avenue du Mont Thabor, Immeuble Beau Soleil, 20090 Ajaccio.  
**Directeur général :** Nicolas DODI, demeurant 8, avenue du Mont Thabor, Immeuble Beau Soleil, 20090 Ajaccio.  
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d' Ajaccio.

Pour avis,  
Le Président.

N° 06

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 25/09/2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :  
**Forme :** Société par Actions Simplifiée.  
**Dénomination :** FS HOLDING.  
**Siège :** 13, Boulevard du Commandant Benielli, 20090 Ajaccio.  
**Durée :** Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.  
**Capital :** 1000 euros.  
**Objet :** L'activité de holding animatrice. La société pourra acquérir, détenir et gérer des participations, des parts sociales, des actions, des titres de toute nature dans des sociétés françaises ou étrangères, et ce sous quelque forme que ce soit. Exercer toute fonction de direction, gestion et coordination au sein des sociétés dans lesquelles elle détient des participations. **Exercice du droit de vote :** Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. **Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.** **Transmission des actions :** La cession des actions de l'associé unique est libre. **Président :** Monsieur François SALINI, demeurant Le Sud Rupione, 20166 Pietrosella.  
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d' Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 07

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 08/10/2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :  
**Forme :** Société par Actions Simplifiée  
**Dénomination :** ATEA HP  
**Siège :** Lieu-dit Cara, Chemin d'Appietto, Mezzavia, 20167 Ajaccio  
**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS  
**Capital :** 1.000 Euros  
**Objet :** Dimensionnement et installation de centrales photovoltaïques et systèmes s'y rattachant. Vente et installation de matériels électriques.  
**Exercice du droit de vote :** Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.  
**Transmission des actions :** La cession des actions de l'associé unique est libre.  
**Agrément :** Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.  
**Président :** Monsieur Julien ERCOLI, demeurant Lieu-dit Mezzu Porcu, 20167 Cuttoli-Corticchiato.  
**Directrice Générale :** Madame Serena ANDREANI (épouse ERCOLI) demeurant Lieu-dit Mezzu Porcu, 20167 Cuttoli-Corticchiato.  
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d' Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

### MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 08

### SCI PIDM

SCI au capital de 1500 €  
Siège social : 78, Rue de Sucy  
94430 Chennevières Sur Marne  
498 518 919 RCS de Créteil

Par AGE du 15/10/2024, il a été décidé de transférer le siège social au 130, Place de l'église, 20256 Corbara, à compter du 15/10/2024. **Gérance :** YVES PIEDBOEUF, 130, Place de l'église, 20256 Corbara. Radiation au RCS de Créteil et immatriculation au RCS de Bastia.

N° 09

### IMPERIUM

SAS au capital de 1000 €  
Siège social : Résidence u Mulinu  
Appartement 9 - Lieu-dit Porcellone  
20243 Prunelli-Di-Fiumorbo  
930 021 084 RCS de Bastia

Par AGE du 02/10/2024, il a été décidé de transférer le siège social au U Centru, Avenue de Bastia, 20137 Porto-Vecchio, à compter du 02/10/2024. Radiation au RCS de Bastia et immatriculation au RCS d' Ajaccio.

N° 10

### SCI IMA

SCI au capital de 1000 €  
Siège social : 78, Route de Sucy  
94430 Chennevières Sur Marne  
500 536 339 RCS de Créteil

Par AGE du 15/10/2024, il a été décidé de transférer le siège social au 130, Place de l'église, 20256 Corbara, à compter du 15/10/2024. **Gérance :** YVES PIEDBOEUF, 130, Place de l'église, 20256 Corbara. Radiation au RCS de Créteil et immatriculation au RCS de Bastia.

N° 11

## NOUVELLE SONOTEC DIFFUSION

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 8000 euros  
Siège social : Lieu-dit Salto Canino  
20222 Brando-344195904 RCS Bastia

## AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 03 octobre 2024 : Le siège social a été transféré à 6Bis rue César Campinchi, 20200 Bastia, à compter du 03/10/2024. L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 12

## IMPERIUM

SAS au capital de 1000 €  
Siège social : Résidence u Mulinu  
Appartement 9 - Lieu-dit Porcellone  
20243 Prunelli-Di-Fiumorbo  
930 021 084 RCS de Bastia

Par AGE du 02/10/2024, il a été décidé de transférer le siège social au U Centru, Avenue de Bastia, 20137 Porto-Vecchio, à compter du 02/10/2024. Présidence : Xavier CARREIRA, Résidence u Mulinu, Appartement 9, Lieu-dit Porcellone, 20243 Prunelli-Di-Fiumorbo. Radiation au RCS de Bastia et immatriculation au RCS d'Ajaccio.

## MODIFICATION STATUTAIRE

N° 13

## COLISEUM IMMOBILIARE

SAS au capital de 37000 €  
Siège social : Chateau Malaspira  
20226 Belgodère  
RCS Bastia 491 064 341

Par décision de l'associé Unique du 28/06/2024, il a été pris acte du non renouvellement Commissaire aux Comptes Titulaire la société ALTUS CONSULTANTS AUDIT SARL à compter du 28/06/2024. Modification au RCS de Bastia.

## DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 14

## CANTOLI

Société Civile Immobilière  
En liquidation  
Au capital de 1524,49 euros  
**Siège social et de la liquidation :**  
Route de Bastia - 20137 Porto-Vecchio  
333 964 682 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale réunie le 22 juillet 2024 au siège social et de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, donné quitus au Liquidateur, Monsieur Jean-François CASTELLI, déchargé ce dernier de son mandat, et constaté la clôture de la liquidation à compter du même jour. Le compte de liquidation sera déposé au Greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Le Liquidateur,

N° 15

## HELP ME

Société à Responsabilité Limitée  
En liquidation au capital de 100 euros  
**Siège social et de liquidation :**  
18, Rue Jean Paul Pandolfi  
20110 Propriano-913562245 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 1er mars 2024, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 1er mars 2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Martin DELECLOY, demeurant 18, rue Jean-Paul Pandolfi, 20110 PROPRIANO, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 18, rue Jean-Paul Pandolfi, 20110 PROPRIANO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 16

## PCG CORSICA

Société par Actions Simplifiée  
En liquidation à Capital Variable  
Au capital de 1.100 €  
Capital minimum = 100 €  
Capital maximum = 1.000.000 €  
Siège social : 21, Marina Rossa  
Route de Cala Rossa  
20137 Lecci Porto-Vecchio  
833 336 837 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 septembre 2024, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus, déchargé de son mandat au liquidateur, la société TMC HOLDING dont le siège social est au 12, rue du Meunier - ZAC du Moulin - 95700 Roissy en France, 322 624 685 RCS PONTOISE et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio auprès duquel la société sera radiée.

N° 17

## MOTEL LES PINS

Société à Responsabilité Limitée  
En liquidation au capital de 7622 euros  
Siège : MOTEL LES PINS  
Route d'Ajaccio - 20260 Calvi  
**Siège de liquidation :** Motel les PINS  
Route d'Ajaccio - 20260 Calvi  
432 188 027 RCS Bastia

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 septembre 2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter ce jour et sa mise en liquidation amiable.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Ange-Marie CECCALDI, demeurant Route d'Ajaccio, 20260 Calvi, pour toute la durée de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Motel les PINS, Route d'Ajaccio, 20260 Calvi. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, Le Liquidateur.

## LOCATION GERANCE FIN DE GERANCE

N° 18



Etude de Maître  
**Bernadette CESARI,**  
Notaire à Sartene (Corse-du-Sud)

## INSERTION LOCATION-GERANCE

Suivant acte reçu par Maître Bernadette CESARI, Notaire, titulaire d'un office individuel ayant son siège à SARTENE (Corse-du-Sud), 1, avenue Hyacinthe Quilichini, désigné sous le numéro CRPCEN : 20015, soussigné, le 11 octobre 2024, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de AJACCIO, le 17 octobre 2024, volume 2024N, n°560.

La Société dénommée O PIZZA, Société par Actions Simplifiée dont le siège est à OLMETO (20113), Ldit Tenutella, identifiée au SIREN sous le numéro 910465426 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AJACCIO. A CONFIE, à titre de location-gérance, à la Société dénommée TORNIO PIZZA, Société par Actions Simplifiée dont le siège est à SOLLACARO (20140), Rue de l'église, identifiée au SIREN sous le numéro 930717715 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AJACCIO. Un fonds de commerce de pizzeria, snacking, boissons non alcooliques à consommer sur place ou à emporter sis à OLMETO (20113), lieudit Tenutella, connu sous le nom commercial O PIZZA pour une durée de un an à compter du 11 octobre 2024.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation seront acquises par le gérant et tous les engagements les charges dus à raison de l'exploitation du fonds seront supportés par le gérant, le tout de manière que le bailleur ne puisse être ni inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique insertion, Le notaire.

## GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 BASTIA Cedex

N° 19

N° PC : 2024RJ0131  
Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 15/10/2024 prononçant ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de la société BTP CORSE CONCEPT SAS, rue Paratojo, Résidence le Desk, 20200 BASTIA. Maçonnerie Generale. 849 566 302 RCS Bastia 849 566 302 RM 20. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 19/08/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 20

N° PC : 2024RJ0133  
Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 15/10/2024 prononçant ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de la société ESPACE COIFFURE SAS, lieu-dit ARENA, 20215 VESCOVATO. Salon de coiffure mixte. 844 390 021 RCS Bastia 844 390 021 RM 20. .../...

Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 01/12/2023. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 21

N° PC : 2024RJ0014  
Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 15/10/2024 prononçant conversion en liquidation judiciaire simplifiée de la société ALU-MVM SAS, zone industrielle DE CANTONE, 20260 CALVI. Serrurerie ferronnerie menuiserie alu fermeture bâtiment vitrerie miroiterie électrification fermeture. 792 452 096 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 17/01/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 22

N° PC : 2024RJ0132  
Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 15/10/2024 prononçant l'ouverture d'une procédure de ouverture redressement judiciaire à l'égard de Monsieur MERCIER Steven (], Arena, Route Nationale 198, 20215 VESCOVATO. 827 440 173 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 10/09/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 23

N° PC : 2019RJ5128  
Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 15/10/2024 prononçant la modification du plan de continuation de la société CAZA IMMOBILIER "CZ" [SARL], domiciliée, 2, Rue Commandant Bonelli, 20200 BASTIA. Commissaire à l'exécution du plan : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA.

## POURSUITE ACTIVITE SOCIALE

N° 24

## DTN

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : Le Parc Aurancia 1  
15, Route les Milleli, 20090 Ajaccio  
897 763 751 RCS Ajaccio

Suivant décision du 17/08/2024, l'Associé Unique, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, le Président.



## AVIS DE PUBLICATION

## CREATION DE QUATORZE ZONES DE PREEMPTION AU TITRE DE LA PRESERVATION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

Sur les communes d'APPIETTU, A SARRERA, CARGHJESE, COGHJA, OSANI, PRUPIÀ (Pumonte) et d'A PETRACURBARA, LINGUIZZETTA, SAN FIURENZU et SANTU PETRU DI TENDA (Cismonte)

Vu la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi N° 82-632 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi N° 82-213 précitée ;

Vu l'article L 4421-1 alinéa 1er du Code général des collectivités territoriales précisant que la collectivité de Corse constitue à compter du 1er janvier 2018 une collectivité à statut particulier au sens de l'article 72 de la Constitution, en lieu et place de la collectivité territoriale de Corse et des départements de Corse-du-Sud et de Haute-Corse ;

Vu l'article L 4421-2 alinéa 1er du Code général des collectivités territoriales précisant que la collectivité de Corse est substituée à la collectivité territoriale de Corse instituée par la loi du 13 mai 1991 et aux départements de Corse-du-Sud et de Haute-Corse dans tous leurs biens, droits et obligations.

Considérant que conformément aux dispositions de la loi du 18 juillet 1985 les départements, et donc la Collectivité de Corse, sont compétents pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles ;

Considérant que dans cette optique la Collectivité de Corse peut créer des zones de préemption en application des articles L.215-1 et suivants et R.215-1 et suivants du Code de l'urbanisme ;

Considérant que les quatorze zones de préemption ci-dessous désignées ont pour objet de protéger certains sites sis sur les communes d'APPIETTU, A SARRERA, CARGHJESE, COGHJA, OSANI, PRUPIÀ (Pumonte) et d'A PETRACURBARA, LINGUIZZETTA, SAN FIURENZU et SANTU PETRU DI TENDA (Cismonte) et répondent à la fois à la volonté des communes concernées et à l'intérêt général ;

Considérant que les plans de situation et de délimitation accompagnant les projets de création de ces zones de préemption ont été soumis à l'examen des communes d'APPIETTU, A SARRERA, CARGHJESE, COGHJA, OSANI, PRUPIÀ (Pumonte) et d'A PETRACURBARA, LINGUIZZETTA, SAN FIURENZU et SANTU PETRU DI TENDA (Cismonte) ;

Vu la délibération favorable du conseil municipal de la commune d'APPIETTU en date du 6 juillet 2023 visée par les services de l'Etat le 10 juillet 2023, en vue de la création sur son territoire de la zone de préemption de « Sarracinaja » ;

Vu la délibération favorable du conseil municipal de la commune d'A SARRERA en date du 14 avril 2024 visée par les services de l'Etat le 15 avril 2024, en vue de la création sur son territoire de la zone de préemption de « Bussaghja » ;

Vu la délibération favorable du conseil municipal de la commune de CARGHJESE en date du 30 septembre 2023 visée par les services de l'Etat le 03 octobre 2023, en vue de la création sur son territoire des quatre zones de préemption de « Capizzolu », « Chiuni », « Omigna » et « Puntiglione » ;

Vu la délibération favorable du conseil municipal de la commune de COGHJA en date du 8 décembre 2023 visée par les services de l'Etat le 22 décembre 2023, en vue de la création sur son territoire de la zone de préemption de « San Giuseppe » ;

Vu la délibération favorable du conseil municipal de la commune d'OSANI en date du 16 juillet 2023 visée par les services de l'Etat le 17 juillet 2023, en vue de la création sur son territoire de la zone de préemption dite des « Rivages et versant du golfe de Girolata et de la vallée de Gradelle - site de Girolata, Seninu et Curzu » ;

Vu la délibération favorable du conseil municipal de la commune de PRUPIÀ en date du 21 juillet 2023 visée par les services de l'Etat le 24 juillet 2023, en vue de la création sur son territoire de la zone de préemption de « Capu Laurosus » ;

Vu la délibération favorable du conseil municipal de la commune d'A PETRACURBARA en date du 26 octobre 2023 visée par les services de l'Etat le 31 octobre 2023, en vue de la création sur son territoire de la zone de préemption de « Ampuglia » ;

Vu la délibération favorable du conseil municipal de la commune de LINGUIZZETTA en date du 23 juin 2023 visée par les services de l'Etat le 26 juin 2023, en vue de la création sur son territoire de la zone de préemption de « Stagnolu - Bravone - Tinta » ;

Vu la délibération favorable du conseil municipal de la commune de SAN FIURENZU en date du 10 novembre 2023 visée par les services de l'Etat le 14 novembre 2023, en vue de la création sur son territoire de la zone de préemption de « Chiuvine - Rapalincu - Castagne » ;

Vu la délibération favorable du conseil municipal de la commune de SANTU PETRU DI TENDA en date du 12 juillet 2023 visée par les services de l'Etat le 24 juillet 2023, en vue de la création sur son territoire des trois zones de préemption zone de préemption de « Chiuvine - Rapalincu - Castagne », « Monte Rossi - Arazza - Vitucola » et « Sordali » ;

Vu la délibération n°24/073 AC de l'Assemblée de Corse en date du 31 mai 2024 visée par les services de l'Etat le 11 juin 2024 portant création de quatorze zones de préemption situées respectivement sur les communes d'APPIETTU, A SARRERA, CARGHJESE, COGHJA, OSANI, PRUPIÀ (Pumonte) et d'A PETRACURBARA, LINGUIZZETTA, SAN FIURENZU et SANTU PETRU DI TENDA (Cismonte) ;

Vu les plans de situation et de délimitation de ces quatorze zones de préemption figurant en annexe de la délibération précitée ;

Vu la publication qui en a été faite le 11 juin 2024 au recueil officiel des actes de la Collectivité de Corse ;

.../...

La Collectivité de Corse procède aux formalités de publication prescrites par l'article R 215-2 du Code de l'urbanisme, pour les quatorze zones de préemption susvisées, dans deux journaux régionaux.

Un exemplaire de la délibération portant création de ces zones de préemption, ainsi que les plans de situation et de délimitation s'y rapportant sont tenus à la disposition du public dans les mairies des dix communes concernées et au siège de la Collectivité de Corse.

U Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica,  
Le Président du Conseil Exécutif de Corse,  
Gilles SIMEONI.

N° 26

### COMMUNE D'APPIETTO

#### AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### ENQUÊTE PUBLIQUE EN VUE DU CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL, SANS INDEMNITÉ, DE VOIES ET DE PORTIONS DE VOIES.

1ère Insertion,

Par arrêté n° 2024 - 41 du 16 Octobre 2024, le maire d'APPIETTO a décidé l'ouverture d'une enquête publique en vue du classement dans le domaine public communal, sans indemnité, de voies et de portions de voies située à « VOLPAJA & PENUCANO », à « FASCIATASPANA », à « CHIOSU VECCHIU SUPRANU » et à « SAN GIOVANNI, STRETTA DI L'AGHJA ».

Le siège de l'enquête publique se situe dans les locaux de la mairie d'APPIETTO Cette enquête publique se déroulera pendant 17 jours consécutifs,

du mardi 12 novembre 2024 à compter de 09 h 00

au jeudi 28 novembre 2024 à 17 h 00.

Monsieur ROPERS Gilles, domicilié à « 12, boulevard Stephanopoli de Coméne - 20000 Ajaccio », est désigné commissaire enquêteur.

Il recevra le public en mairie :

- Le mardi 12 novembre 2024, de 09h00 à 12h00 en Mairie,
- le mercredi 20 novembre 2024, de 09 h 00 à 12 h 00 en Mairie,
- le jeudi 28 novembre 2024, de 14 h 00 à 17 h 00 en Mairie.

Le dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre destiné à recevoir des observations, seront tenus à la disposition de la population durant l'enquête publique en mairie d'Appietto du lundi au vendredi de 09 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.

Le public pourra également adresser ses observations au commissaire enquêteur par voie postale (Mr ROPERS Gilles, commissaire enquêteur, Maire d'Appietto, 164 strada Lt Toussaint Gozzi, 20167 Appietto) ou par voie électronique à [enquetepublique@appietto.corsica](mailto:enquetepublique@appietto.corsica)

Des informations relatives à l'objet de l'enquête publique peuvent être demandées à Monsieur le Maire d'APPIETTO. Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique et des observations contenues dans le registre.

En outre, l'ensemble du dossier est consultable sur le site web de la commune :

<https://appietto.corsica/>

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur dispose de 30 jours pour transmettre le rapport et les conclusions motivées à monsieur le Maire d'APPIETTO.

La décision de classement dans le domaine public communal interviendra, le cas échéant, dans les conditions prévues à l'article L.318-3 du code de l'urbanisme. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables en mairie d'APPIETTO pendant 1 an.

Le Maire,



### LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec [actulegales.fr](https://actulegales.fr), vous retrouvez toutes les annonces légales entreprises parues dans la presse habilitée depuis le 1er janvier 2010



Actulegales.fr, avec votre journal

**Actulegales.fr**

Le site officiel des annonces légales d'entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d' Infolegale

N° 27



**Maître Marie-Carole  
CASU-PADOVANI**  
Notaire

Résidence E Purette  
Route d'Ajaccio - 20250 Corte  
Téléphone : 04 95 46 21 33  
Télécopie : 04 95 46 20 67  
Courriel :  
marie.casupadovani@notaires.fr

**REGLEMENT SUCCESSORAL**

**AVIS D'ENVOI  
EN POSSESSION**

En l'absence d'héritier réservataire

Par testament olographe du 21 mai 2021, Mademoiselle Thérèse FRANCHI, en son vivant retraitée, demeurant à CORTE (Haute-Corse), 7, Avenue Président Pierucci, célibataire, née à CORTE (Haute-Corse), le 23 juin 1923, depuis décédée à CORTE (Haute-Corse), le 10 août 2024 a institué un légataire universel. Consécutivement à son décès, ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI, notaire à CORTE, le 18 octobre 2024, duquel il résulte que le légataire rempli les conditions de la saisine. Opposition à l'exercice de leurs droits pourra être formée auprès de Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI, Notaire, titulaire d'un Office notarial à CORTE (Haute-Corse), Résidence E Purette, Route d'Ajaccio, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de MARSEILLE de la copie authentique du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

Pour avis,  
Marie-Carole CASU-PADOVANI,  
Notaire.

N° 28

**AVIS D'INVENTAIRE APRES  
ACCEPTATION SUCCESSION  
A CONCURRENCE  
DE L'ACTIF NET**

Articles 789 et 790 du Code Civil  
Loi n°2006-728 du 23 juin 2006

Suivant acte reçu par Maître François TAFANI, Notaire titulaire d'un Office Notarial à VENTISERI (Haute-Corse), Travo, le 4 octobre 2024, enregistré par le greffe du tribunal judiciaire d'AJACCIO, il a été dressé l'inventaire chiffré de l'actif et du passif successoral par suite de l'ouverture de la succession de : Monsieur Michel QUILLICI, en son vivant retraité, demeurant à PORTO-VECCHIO [20137], U Ponte Chemin de Quenza. Né à PORTO-VECCHIO [20137], le 17 septembre 1944. Célibataire.

Non lié par un pacte civil de solidarité. Décédé à PORTO-VECCHIO [20137] (FRANCE), le 21 mai 2023.

Et de l'acceptation à concurrence de l'actif net déclaré par tous ses héritiers, aux termes de deux actes reçus par le même notaire les 9 août 2024 et 29 août 2024, enregistré par le greffe du Tribunal Judiciaire d'AJACCIO et publiées au BODACC.

Les créanciers successoraux et légataires de sommes d'argent peuvent, sur justification de leur titre, consulter l'inventaire et en obtenir copie, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,  
Le notaire.

N° 29

**SCI ALBA**

Société Civile en liquidation  
Au capital de 1600 euros  
Siège social : San Bastiano  
Erbalunga - 20222 Brando  
**Siège de la liquidation :**  
Chez Mme WEYTH  
Lieu-dit LA Croix - Erbalunga  
20222 Brando  
R.C.S. Bastia 482 443 090

**AVIS DE PUBLICITE**

Suivant décision collective des associés en date du 26/09/2024, il résulte que les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- approuvé les comptes de liquidation ;  
- donné quitus au Liquidateur Mme Marie Dominique Innocence WEYTH CASANOVA demeurant au lieu-dit La Croix à ERBALUNGA - 20222 BRANDO et déchargé cette dernière de son mandat ;  
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis,

**POUR ACCELERER VOS DEMARCHES  
PAIEMENT  
PAR CARTE BANCAIRE**



**SUR PLACE OU PAR TELEPHONE**

N° 30

**KALLICOURTAGE**

SAS au capital de 2500 €  
Siège social : 20, av Président Pierucci  
20250 Corte  
921 321 253 RCS de Bastia

L'AGO du 15/07/2024 a décidé la continuation de la société malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social. Mention au RCS de Bastia.

N° 31

**AVIS**

Suivant acte sous seing privé en date du 14 octobre 2024 à BASTIA, La société LE KIOSQUE, Société en Nom Collectif dont le siège social est sis Résidence Sampieru Corsu, 20600 BASTIA, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia sous le numéro 878 455 971, a vendu à la société R10, Société en Nom Collectif dont le siège social est sis Résidence les Espaces Verts, Batiment D, 20290 BORGIO, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia sous le numéro 928 004 548, un fonds de commerce de « diffuseur de presse, loto auquel est annexée la gérance d'un débit de tabac » sous l'enseigne « LE KIOSQUE » sis Cours Pierangeli, 20200 BASTIA moyennant le prix de 200.000 €. L'entrée en Jouissance a été fixée au 15 Octobre 2024.

Les oppositions éventuelles seront reçues au cabinet de Maître Stéphanie AN TOMARCHI, avocat à BASTIA, demeurant et domiciliée 29, Rue César Campinchi, 20200 BASTIA.



**LES BÂTISSEURS ONT LEUR MAISON**

**CASTELLANI ROMEI**



N° 32

**AGENCE  
MEDITERRANEENNE  
D'ASSAINISSEMENT**

Société à Responsabilité  
Limitée Unipersonnelle  
Au capital de 8000 euros  
Siège social : Lieu-dit Le Scaglione  
Grosseto-Prugna - 20166 Porticcio  
502 418 684 RCS Ajaccio

Suivant décision du 15/10/2024, l'Associé Unique, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, la Gérance.

N° 33



**INTUITION CREATIVE**  
Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 77.904 euros  
Siège social : RD 71 - Favale  
20221 Cervione

**AVIS RECTIFICATIF**

Aux termes de l'avis de constitution en date du 18 octobre 2024, il convient de rajouter la mention suivante :  
Présidente : Madame Anne-Laure Hélène Pierrette BAILLY, demeurant LE CONCORDE II, 604, Av de la LIBERATION, Appart 148, 20600 BASTIA.  
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA-20600.

Pour avis, Le Président.



**DEPOSEZ  
vos annonces :**

**al-informateurcorse@orange.fr**

N° 34

**TRIBUNAL JUDICIAIRE  
DE BASTIA**

SERVICE DES PROCEDURES  
COLLECTIVES CIVILES

N° RG 20/00964  
N° Portalis DBXI-W-B7E-CZIF

**EXTRAIT**

Par jugement du 14 octobre 2024, le Tribunal Judiciaire de Bastia a arrêté un plan de redressement à l'égard de : Nauria KEDJAM avant son siège social Campo d'Elge - 20253 PATRIMONIO. FORME : Profession libérale INSCRITE AU RCS : 453023558 BASTIA INFIRMIERE  
DATE DE CESSATION DES PAIEMENTS : 12 septembre 2022  
COMMISSAIRE A L'EXECUTION DU PLAN : ETUDE BALINCOURT, sis 15, Boulevard du Général de Gaulle - 20200 BASTIA.

Pour extrait, le Greffier.

Rejoignez-nous sur **facebook**

Déposez vos annonces par mail : **al-informateurcorse@orange.fr**



**ICN Informateur Corse Nouvelle**  
14 K J'aime • 14 K followers

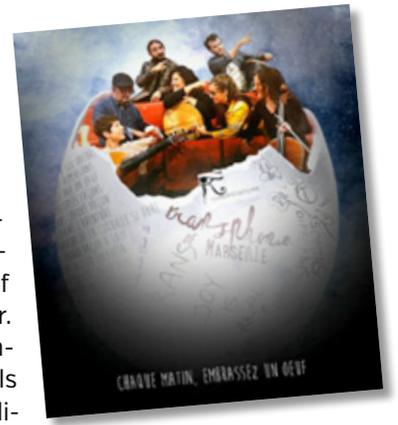
<https://www.facebook.com/ICN.Informateur.Corse.Nouvelle>

## MUSIQUE

**Transphonie de Marseille**

Originaire de Messine, la chanteuse et percussionniste Maura Guerrera s'inspire des chants paysans issus de la tradition orale de Sicile et, à partir de ces chants, va à la rencontre des autres musiques méditerranéennes et des musiques actuelles. Elle réside depuis une dizaine d'années à Marseille, creuset de cultures et traditions. En compagnie du compositeur et claviériste Daniele Del Monaco et du musicien et auteur-performer Fantazio elle a créé ce concert-conte allégorique qui rend hommage à Marseille, ses métissages et ses clairs-obscurs : un œuf colossal est apparu au cœur de Marseille et un petit groupe d'individus entreprend de l'explorer. Sur un texte de Fantazio et une partition de Daniele Del Monaco, cette œuvre musicale contemporaine surprenante, parfois déroutante, associe voix, instruments classiques et anciens tels que le violoncelle et la viole de gambe à des synthétiseurs pour expérimenter d'autres possibilités sonores. Entrée libre.

Le 26 octobre 2024, 18 h 30. Auditorium de Pigna.  04 95 61 73 13 & [www.voce.corsica](http://www.voce.corsica)



## THÉÂTRE

**Les téméraires**

Fin 1894, le capitaine Alfred Dreyfus, juif d'origine alsacienne, est accusé d'avoir livré aux Allemands des documents secrets et, condamné au bagne à perpétuité pour trahison, il est déporté sur l'île du Diable. Tout et tous l'accablent et se réjouissent de cette sentence, hormis sa famille. À cette date, l'opinion, comme la classe politique française est unanimement défavorable à Dreyfus. Toutefois en 1896, le colonel Picquart, chef du contre-espionnage, établit que Dreyfus est innocent et que le vrai traître est le commandant Esterhazy ; mais l'état-major refuse de revenir sur son jugement et Picquart est affecté en Tunisie. En 1898, alors que le vice-président du Sénat fait savoir qu'il a acquis la conviction de l'innocence de Dreyfus, la famille de ce dernier porte plainte auprès du ministère de la Guerre contre Esterhazy. Celui-ci est acquitté en 1898 et la France, divisée entre « dreyfusards » et nationalistes conservateurs, voit monter une vague d'antisémitisme : émeutes et actes de haine contre les juifs éclatent dans tout le pays. Rejugé en 1899, Alfred Dreyfus est à nouveau condamné quoique avec des « circonstances atténuantes » et il faudra attendre 1906 pour qu'il soit innocenté et réhabilité. Pile à temps pour prendre part à la « der des der ». Parmi les dreyfusards, Émile Zola et Georges Méliès, à qui l'affaire Dreyfus inspire, chacun dans sa discipline, une œuvre politique qui fera date. En 1898, alors que naît la Ligue des droits de l'Homme, Zola publie, dans les colonnes du quotidien *L'Aurore*, le retentissant *J'accuse* ; l'écrivain est alors au sommet de sa renommée et son éditeur tente en vain de le dissuader de publier ce texte. Il fera l'objet de poursuites judiciaires, d'une campagne de calomnie mais aussi de menaces et devra s'exiler en Angleterre pour près d'un an. De son côté, Méliès qui s'était déjà fait un nom dans le cinéma naissant avec ses productions Star Film, réalise cette année-là *L'Affaire Dreyfus*, un film de treize minutes, ce qui aujourd'hui entrerait dans la catégorie « courts-métrages » mais est exceptionnellement long pour l'époque [sa *Tentation de Saint Antoine*, tournée la même année dure 56 secondes]. Considéré comme le premier documentaire politique de l'histoire du cinéma, c'est aussi le premier film censuré. Du moins en France car il connaît un vif succès en Italie, en Angleterre et aux États-Unis. Cette pièce de Julien Delpêch et Alexandre Foulon relate le combat et l'engagement de ces deux artistes qui affrontèrent l'hostilité et souvent la haine d'une partie de leurs contemporains pour contribuer à faire triompher la vérité. Sept comédiens se partagent trente personnages dans une mise en scène de Charlotte Matzneff qui permet de passer des locaux de *L'Aurore* aux studios de Méliès et rend hommage aux débuts du cinéma.

Le 26 octobre 2024, 21 h. Théâtre de Propriano.  04 95 76 70 00 & [theatredepropriano.com](http://theatredepropriano.com)



## PLURIDISCIPLINAIRE

**Les petits cailloux**

Créée en 2003 en Balagne, l'association Ventu di Mare s'emploie depuis lors à lancer des passerelles entre les gens et les cultures, croiser les regards, faire découvrir des auteurs, des artistes, au travers de l'organisation de différents événements, tout au long de l'année. C'est ainsi qu'est né, voilà trois ans, le festival itinérant *Les petits cailloux* qui associe cinéma, musique, spectacles, conférences et randonnées accompagnées par un guide [prévoir son spuntinu]. Invités cette année : l'animateur scientifique Antoine de Kemper pour des évocations, chemin faisant, de l'histoire géologique de la Corse et une conférence sur les étoiles et le soleil ; l'ensemble de musiciens-montagnards La Tournée des refuges, le trio à cordes Elixir pour un ciné-concert autour d'un film de Chaplin puis un récital de musiques de films ; le duo féminin de clowns Germaine & Germaine ; la compagnie Heï-di A Bien Grandi avec *Hic!* spectacle musical et burlesque autour d'un comptoir de bar ; la compagnie A Funicella qui ponctuera chaque pause-repas par des contes ; la chanteuse, compositrice et performeuse Maria-Luisa Capurso pour une promenade sonore ; Cécile Billard pour une découverte des plantes sauvages et gourmandes et le trio de rock Ditter.

Du 29 octobre au 2 novembre 2024. Costa, Lumio, Cassano, Bonifato et Saleccia.  06 11 96 46 45 & [www.ventudimare.org](http://www.ventudimare.org)





# L'APPUNTAMENTI DI SANTU CASANOVA

LIBRI, ARTI È SPITTACULI, SINEMÀ ...

## MUSICA

### **GHJUVAN CARLU PAPI CANTA TUTTI L'AMORI**



**D**ui anni dopu à *Finici*, Ghjuvan Carlu Papi hà fattu escia à u principiu di u mesi d'uttrovi u so cinquesimu dischettu in sulistu, *Amori*. Un'opara nova di dodici canzoni chì rendi umaghju à l'amori, sottu à tutti i so formi pussibili. In a seguita logica di tutti l'albums ch'ellu hà publicatu da solu dipoi u 2011, quissu quì rapresenta di manera perfetta l'universu di l'artistu, trà ritimu, gioia è emuzioni, è cù sunurità à tempu pop è tradiziunali, à mezu à tant'altri. U prughjettu di un dischettu dedicatu à centu par centu à l'amori ùn hè micca natu arimani in menti à Ghjuvan Carlu Papi. Ma, hè cù a sparienza di a maturità è un certu rinculu nant'à a vita ch'ellu hà vulsutu piglià u tempu di fà sorghja issu sintimu universali, cumplessu è cusì intimu. Ammenta temi numarosi chì cumunicheghjani a so visioni di l'amori, di l'amicizia è di i liami di l'animi chì viaghjani à traversu i mondi è u tempu. L'artistu purtovichjacciu canta dinò l'amori trà un babbu è i so figlioli, à traversu i so emuzioni è ciò ch'ellu campa ellu stessu. Ma stu sintimu pò essa dinò liatu à l'addisperu è pò inghjinnà parechji tragedii, incù u tema di l'amori dillusu, di a spiccanza ma ancu di a sparizioni di una parsona ch'è no tiniamu caru è di tutti i cambiamenti intimi ch'ella pò purtà. Inde *Amori*, si tratta di tuttu què cù una sinsibulità forti è cù rispettu. Ghjuvan Carlu Papi hà dicisu dinò di cullaburà cù scrittori d'eccezzioni com'è Micheli Mallory pà cantà l'amori libaru di tutti i cunvenzioni siciali è di u matrimoniu, par essa rimpiazzatu da una ricerca mai stanca di vulè essa sempri smaravigliatu è surpresu. Di sicuru, Ghjuvan Federicu Terrazzoni, pueta bunifazincu è impruvisadori di chjam'è rispondi, veru cumpagnu di strada prediletu di u cantadori, hà pigliatu carta è penna pà rigalalli una di i canzoni maestri di l'album, *Sola via*, chì traccia un chjassu cumunu. Hà vulsutu travaglià dinò cù altri ghjovani autori è cumpunitori attalentati chì facini a ricchezza di a cultura corsa. L'anzianu membru di Canta u Populu Corsu hà sceltu d'adattà in lingua nustrali dui munumenti di a canzona francese: *Je suis malade* di Serge Lama è *Avant de nous dire adieu*, ch'ellu canta in duettu cù quilla chì porta à l'urighjini issu titulu, Jeane Manson. Bella sicura, a lingua corsa, elementu fundatori di u so impegnu artisticu è parsunali, si ritrova à u prima postu, ancu s'ellu hà pigliatu u partitu d'ùn impidiscias micca di cantà in altri lingui, com'è in francesu o in inglesu. Inde a lingua di Shakespeare, ritruvemi frà altru un duettu cù un ghjovanu cantadori di u rughjonu bastiacciu, Yoann Casanova chì, aldilà di a so partecipazioni à u gruppu corsu Cinese, faci una carriera di sulistu dipoi parechji anni à u nivellu naziunali, dopu essasi fattu cunnoscia grazia à l'emissioni The Voice nant'à TF1. In quantu à Ghjuvan Carlu Papi, l'avintura musicali nova ch'ella rapresenta a surtita di u dischettu *Amori* sarà suvitata da un giru chì, in un prima tempu, principiarà cù trè cuncerti maiò in Corsica: l'8 di nuvembri à u teatru l'Empire in Aiacciu, u lindumani inde a Salle rouge di Portivechju è u 23 di nuvembri à u teatru di Furiani. L'artistu, assai avvezzu à i tennulugii novi, a dimustrerà dinò prupunendu un cuncertu live stream, vali à dì in diretta videò nant'à internet, pà i parsoni chì ùn si pudarani micca spiazza. Bastarà solu à pagà par avecci accessu. Tutti issi stondi scenichi prumettini un viaghju trà u sognu è a festa, suminatu d'una mansa di surpresi, in cumunioni incù u publicu è induva l'amori sarà cantatu è cilibratu incù i so sprissioni numarosi. ■

# COMME UN AIR DE DÉJÀ-VU



**C'est une première place** dont la Corse se serait bien passée. Octobre 2023 s'ouvre avec une publication de l'Insee qui souligne qu'avec 18,3% de sa population vivant sous le seuil de pauvreté, la Corse est la région la plus pauvre de France métropolitaine. Si ce n'est pas un scoop en soi, cette nouvelle étude rappelle que la population de l'île s'enfonce peu à peu dans la précarité. Sans que de véritables mesures soient mises en œuvre pour tenter de contrer ce fléau. L'autonomie pourrait-elle aider à renverser la vapeur? C'est ce qu'affirment en tous cas ses plus ardents défenseurs. Le 4, quelques jours après son discours prononcé devant l'Assemblée de Corse, Emmanuel Macron vient d'ailleurs promettre à nouveau «une forme d'autonomie dans la République de la Corse» à l'occasion du 65<sup>e</sup> anniversaire de la Constitution. Le 5 et le 6, la session de l'Assemblée de Corse est largement consacrée aux annonces du Président de la République. S'il concède que la formule «d'autonomie à la Corse» que ce dernier a utilisée «reste à préciser», Gilles Simeoni souligne qu'il ne faut pas «laisser passer le train de l'Histoire» et appelle l'ensemble des forces politiques à construire un projet qui trouve «des points d'équilibre». C'est compter sans le FLNC qui s'invite dans ce processus d'autonomie dans la nuit du 8 au 9. Une trentaine d'attentats est perpétrée dans l'île, touchant principalement des résidences secondaires. Une nuit bleue comme on n'en avait pas connu depuis longtemps, revendiquée quelques heures plus tard dans un communiqué succinct qui affirme seulement: «Nous n'avons pas de destin commun avec la France». Alors qu'on craint que cette série d'attentats ne crispe la suite du processus de discussions, le 11, dans un communiqué, le préfet de Corse, Amaury de Saint-Quentin, tout en condamnant «très fermement les dégradations et destructions commises au cours de cette nuit, qui portent préjudice à la Corse et aux Corses», précise que «le processus de discussions [...] se poursuivra, conformément aux orientations fixées par le Président de la République» et que «Les tentatives de déstabilisation de quelques-uns n'y feront pas obstacle. Il en va de l'intérêt de la Corse». Le 16, à l'appel du collectif Patriotti, environ 400 personnes proches du courant indépendantiste se rassemblent à Corte dans une «démarche de résistance patriotique face à l'État français». Ni Femu a Corsica, ni le PNC, ni Core in Fronte ne participent à cette réunion qui ne fait que confirmer les failles profondes qui existent entre les trois mouvements nationalistes engagés dans le processus de discussions avec l'État et les militants proches de Corsica Libera. Lors de la réunion, le discours d'Emmanuel Macron est qualifié de «monologue», et la position des élus nationalistes «beaucoup trop complaisante». Autant dire que dans cette frange des indépendantistes, personne ne croit plus au processus d'autonomie. Le 18, lors d'une conférence de presse,

Femu a Corsica, pour sa part, se réjouit que «pour la première fois dans l'histoire contemporaine, un Président de la République française valide le principe d'un statut d'autonomie pour la Corse». Le mouvement autonomiste émet toutefois des «réserves s'agissant de l'absence de mention de notions fondamentales» comme le «statut de résident ou la notion de peuple corse». Pour la majorité territoriale «Les six prochains mois seront décisifs». Dans un autre registre, le 4, à l'occasion des 80 ans de la Libération de la Corse, on commémore ce jour où, en 1943, Bastia, dernier refuge des Allemands, est tombée. Au niveau national, le 13, l'effroi frappe à nouveau la France. Un ancien élève du lycée d'Arras s'y introduit et poignarde plusieurs personnes, tuant Dominique Bernard, qui avait été son professeur. On apprendra quelques heures plus tard que l'assaillant, de nationalité russe et arrivé en France en 2008, était inscrit au fichier de traitement des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste. Après le meurtre de Samuel Paty en 2020, la communauté éducative est à nouveau sous le choc. Si la France est immédiatement placée en «alerte attentat» et les mesures de surveillance renforcées aux abords des établissements scolaires, beaucoup d'enseignants, y compris en Corse, confient venir travailler la boule au ventre. Au niveau international, on assiste à un nouvel embrasement au Proche-Orient. Le 7, le Hamas, organisation terroriste palestinienne, cible Israël avec l'attaque militaire la plus importante jamais organisée. Avec le «Déluge d'Al-Aqsa», le Hamas surprend l'état hébreu en tirant plusieurs milliers de roquettes sur son territoire à l'aube. L'opération est en réalité destinée qu'à couvrir une infiltration dans des villes frontalières, où le Hamas commet des massacres inhumains, faisant plusieurs centaines de morts et des milliers de blessés, et prenant en otages près de 200 militaires et civils. La réaction du Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu est immédiate, il affirme que face à cette déclaration de guerre, «l'ennemi paiera un prix sans précédent». Tsahal débute alors d'importants bombardements sur la bande de Gaza, visant notamment des infrastructures essentielles comme des hôpitaux, mais aussi des quartiers résidentiels qu'elle assure être des «cibles terroristes», n'hésitant pas à tuer au passage de nombreux civils, au mépris du droit international humanitaire. ■ Manon PERELLI

## UN AN PLUS TARD

La guerre fait toujours rage au Proche-Orient. Et semble sans issue. Plus de 40000 morts sont déjà recensés dans la bande de Gaza, et la liste ne fait que s'alourdir au fil des jours. La crainte d'un embrasement régional est également très forte, l'Iran et le Liban étant désormais également au cœur du conflit. ■

# CARNETS DE BORD

par Béatrice HOUCARD

C'ÉTAIT  
« MIEUX AVANT »,  
MAIS QUAND ?

**O**n croyait tenir là une nostalgie 100 % française. Mais non : ce sont les habitants de tous les pays ou presque qui n'aiment plus l'avenir, redoutent le progrès et affirment que « c'était mieux avant ». Une étude menée par IPSOS Global Trends [et réalisée chaque année] auprès de plus de 50 000 personnes, dans cinquante pays, le montre : un peu partout dans le monde, sauf peut-être en Afghanistan ou en Iran, 57 % des personnes interrogées aimeraient que leur pays soit « comme avant ». C'est 56 % en moyenne dans les pays européens, avec la France en tête du peloton (64 %). Les pays les plus nostalgiques : Hong Kong, Inde, Pakistan, Égypte, Turquie, Thaïlande, États-Unis (66 %). Les moins nostalgiques, avec moins de 50 % qui ne souhaiteraient pas que ce soit « comme avant » : Chine, Japon, Corée du Sud et, en Europe, le couple Espagne-Portugal. Tout fait peur aux nostalgiques : la mondialisation, la technologie accusée de « détruire les vies » et surtout l'avenir. Le progrès n'est plus considéré comme positif.

Ce discours, il n'est pas besoin de tendre beaucoup l'oreille pour l'entendre. L'école ? C'était mieux avant, quand on apprenait « Marignan 1515 » et les tables de multiplication par cœur. La sécurité ? C'était mieux avant, même si la lecture des actes de police des débuts du xx<sup>e</sup> siècle suffit à se convaincre que les rues étaient beaucoup moins sûres autrefois [ce qui ne veut pas dire que l'insécurité ne soit pas un sujet]. La santé ? C'était mieux avant aussi, sans doute, quand tout le monde trouvait facilement un médecin généraliste et qu'il ne fallait pas attendre six mois et faire 50 kilomètres pour aller passer un scanner. D'ailleurs, le scanner n'existait pas...

Chaque époque, chaque génération regrette un âge d'or imaginaire. C'est vieux comme la décadence de l'empire romain. On en trouve la trace en ouvrant plus d'un livre : Voltaire affirmait qu'il n'y a plus de grands écrivains en France et la marquise de Sévigné qu'il n'y a plus de saisons ; Chateaubriand jugeait le pays « usé » et Charles Péguy, en 1913, déplorait que les jeunes Français n'aiment plus le travail et ne songent qu'à la retraite. Sans oublier le poète Juvénal en l'an 100 : « Déjà, du temps d'Homère, notre race



*baissait. La terre ne nourrit plus aujourd'hui que des hommes méchants et chétifs»...*

## LES « VIOLENCES SYMBOLIQUES »

« Mieux avant », donc. Mais quand ? Quand chaque génération allait se faire trouser la peau à la guerre ? Quand les toilettes étaient sur le palier ou au fond du jardin ? Quand il fallait attendre un an pour se faire installer le téléphone ? Quand il y avait 16 000 morts par an sur les routes ? Quand on était sûr de mourir du cancer si celui-ci vous attrapait ? Quand il n'y avait pas de TGV ? Quand le Doliprane était 100 % français ? Quand les femmes n'avaient pas le droit de vote ? En France, de nombreuses personnes ciblent les années 1980 comme un paradis perdu quand on leur demande dans quelle époque elles aimeraient retourner. Mais c'est la décennie du chômage de masse et du Sida... Et combien, s'il était possible de remonter le temps, tiendraient le coup une semaine en 1980 sans leur téléphone portable ?

Le sujet n'est pas pour autant à prendre à la légère : si la tendance à la nostalgie croît à ce point et révèle parfois une forme de souffrance, il doit bien y avoir une raison. Dans le livre qu'elle vient de publier, *Sacrés monstres !* [Ed Plon], Roselyne Bachelot touche du doigt l'une de ces raisons : tout est allé trop vite, la transformation de la société s'est accélérée comme jamais, laissant beaucoup de monde sur le bord de la route. C'est ce que l'ancienne ministre nomme « les violences symboliques », qui vont de l'effacement de la religion aux transformations radicales de la famille (60 % de naissances hors mariage, couples homosexuels mariés, la PMA, etc), à la numérisation à marche forcée, aux défaillances des services publics. Et même, ce n'est pas anecdotique, le changement de nom des communes : dans son cher Maine-et-Loire, la commune de Saint-Sylvain-d'Anjou a fusionné avec Pellouailles-les-Vignes pour donner naissance à Verrières-en-Anjou. Pour les habitants concernés, c'est une « violence symbolique ». On pourrait allonger la liste.

Plus de 60 % des personnes interrogées, dans la plupart des pays, aimeraient « que ça ralentisse ». Tout est allé trop vite et beaucoup se sentent oubliés, largués. Pourtant, c'est comme sur l'autoroute : pas question de faire demi-tour. ■



Illustration ICN

VU,  
LU,  
VÉCU...

### Un chauffard

Un jeune cycliste parisien est mort écrasé par les roues d'une grosse voiture. Le conducteur, mis en examen pour meurtre, a été incarcéré. L'affaire a suscité une immense émotion, bien au-delà de la capitale. Des rassemblements ont eu lieu dans de nombreuses villes de France. Sur les chaînes d'info et les réseaux sociaux, on a vu naître des débats surréalistes: «*Il faut interdire les SUV à Paris*», a réclamé un élu écologiste. «*Les cyclistes font n'importe quoi*», ont répété des automobilistes accrochés à leur volant. «*C'est la faute de la politique d'Anne Hidalgo*», ont tenté des opposants.

C'est vrai, le poids des SUV les rend dangereux en cas de collision. C'est vrai, beaucoup de cyclistes (et on ne parle pas des utilisateurs de trottinette) se prennent pour les rois de la chaussée. C'est vrai, la politique municipale n'est pas toujours optimale. Mais là, il s'agit d'un automobiliste qui, après avoir grillé des feux rouges et emprunté des couloirs de bus, circulait sur la piste cyclable et qui, après une dispute, a roulé sur le corps du cycliste. Le sujet, ce n'est pas le SUV. C'est le chauffard devenu délinquant.

### À quoi sert Lucie Castets?

Dans la politique française, Lucie Castets a inventé un rôle inédit: elle est «*ancienne candidate au poste de Première ministre*», fonction à laquelle il n'est pas d'usage de poser sa candidature. Sortie du chapeau des leaders du Nouveau Front Populaire (NPF), la directrice des finances à la mairie de Paris n'a pas été choisie par Emmanuel Macron, qui a nommé Michel Barnier. Inconnue du grand public, elle s'est fait peu à peu connaître, parfois pour ses hésitations ou ses boulettes dans des émissions politiques, exercice qui ne s'improvise pas. Pressentie pour se présenter à une élection législative partielle dans l'Isère après la démission d'un député LFI, elle a finalement renoncé: elle envisageait de siéger tout à tour dans chaque groupe du NFP à l'Assemblée nationale. Mais la France insoumise de Jean-Luc Mélenchon lui voue un amour exclusif: pas question qu'elle aille frayer, en cas de victoire, avec les communistes, les socialistes ou les écolos. L'entrée dans la

politique active de Lucie Castets est donc reportée à une date ultérieure. Nul ne peut prédire si on la reverra, ou si elle disparaîtra en novembre comme elle était arrivée en juillet.

### Une lettre pour Rimbaud

On a célébré le 20 octobre à Charleville-Mézières, dans les Ardennes, le cent-soixante-dixième anniversaire de la naissance d'Arthur Rimbaud. Ce qu'on ignorait, c'est que Rimbaud reçoit du courrier. Chaque année, quelque 150 lettres atterrissent dans la boîte installée au cimetière où il repose depuis sa mort en 1891. Des lettres, nous apprennent *Le Figaro* et *Le Parisien*, qui viennent du monde entier, en témoignage d'affection, d'admiration, de reconnaissance. On peut par exemple y lire: «*Si tu es revenu, fais-le savoir*», «*Ta bohème est encore la nôtre*» ou «*Un paradis sans vous ne serait pas un paradis*». On trouve même dans les enveloppes des médailles, des bijoux, des fioles d'alcool (de l'absinthe, chère à Verlaine?) Endommagée par les intempéries en 2023, la boîte aux lettres vient d'être remplacée. On peut donc continuer d'écrire au poète.

### Peindre le ciel

Rarement film aura suscité une telle dévotion: pour le 62<sup>e</sup> anniversaire de la sortie d'*Un singe en hiver*, un week-end est organisé sur les lieux du tournage, à Villerville, tout près de Trouville-Deauville en Normandie. La petite commune en bord de mer avait été rebaptisée Tigreville pour les besoins du film. C'est la «*confrérie du Singe en hiver*» qui, chaque année, prévoit des festivités en hommage au livre d'Antoine Blondin, au réalisateur Henri Verneuil, aux acteurs Jean Gabin et Jean-Paul Belmondo. Des visites commentées sur les lieux de tournage sont organisées les 25, 26 et 27 octobre. Avant un apéritif au Cabaret normand, haut-lieu du film et toujours en service, avec dégustation de Picon bière, la boisson préférée de Belmondo dans le film. Pour finir, il y aura un grand feu d'artifice, semblable à celui que les personnages du film déclenchent sur la plage. «*On va le repeindre, leur ciel!*» s'exclame alors Jean Gabin dans une scène d'anthologie. Arthur Rimbaud, qui avait écrit un poème en donnant des couleurs aux voyelles (I rouge, U vert, O bleu...) aurait sûrement aimé se joindre à la fête. ■

# RANCH PAGANACCIU



*Une envie de pleine nature et  
d'une expérience unique ?*

## BALADE À CHEVAL

- *Promenade à l'heure ou à la journée*
- *Baignade dans la rivière avec les chevaux*
- *Accessible à tous les niveaux*
- *Toujours en petit comité*

VILLAGE DE PENTA - 20213 PENTA-DI-CASINCA

☎ 07 77 70 57 72

